



1575, rue Turmel
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5
418 872-9811

AVIS PUBLIC

Plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap 2025

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de L'Ancienne-Lorette, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du 28 janvier 2025, le conseil municipal a adopté un plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap, pour l'année 2025. Ce plan d'action vise à identifier les obstacles à l'intégration des personnes en situation de handicap. Il vise également à décrire les mesures prises au cours de l'année qui se termine (2024) et les mesures envisagées pour l'année qui débute (2025) en vue de réduire les obstacles à l'intégration des personnes en situation de handicap.

Ce plan d'action pourra être consulté sur le site Web de l'Office des personnes handicapées du Québec et sur le site Web de la Ville.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 29 janvier 2025

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière de la Ville



Ville de
L'Ancienne-Lorette

Plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap

2025



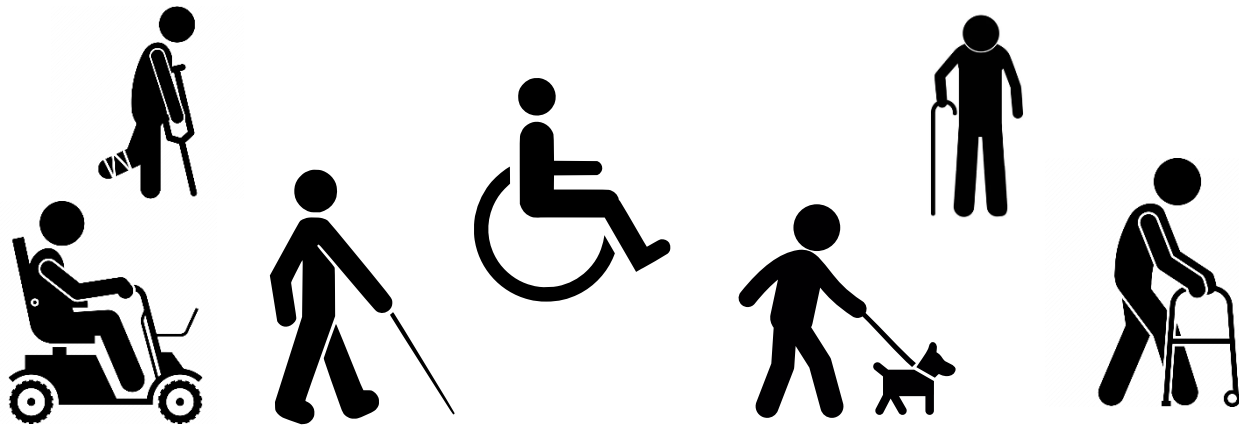
Table des matières

Cadre légal _____	4
Portrait de la Ville _____	5
Comité de travail _____	6
Des réalisations lorettaines _____	7
Obstacles et mesures pour 2025 _____	11
Bilan des mesures réalisées en 2024 _____	24
Questions ou commentaires _____	35
Liste des mesures favorisant l'accessibilité _____	Annexe 1

**PLAN D'ACTION À L'ÉGARD
DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
2025**

ADOPTÉ LE 28 JANVIER 2025

PAR RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL NUMÉRO 09-25



Cadre légal

Au Québec, le droit à l'égalité est reconnu par la *Charte des droits et libertés de la personne* (la « Charte »). Celle-ci prévoit que toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés fondamentaux, et ce, peu importe ses caractéristiques personnelles, dont notamment le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

La *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (la « Loi ») vise à assurer l'exercice des droits des personnes en situation de handicap et, par une implication des ministères et de leurs réseaux, des municipalités et des organismes publics et privés, à favoriser leur intégration à la société.

La politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, qui découle de la Loi, vise à accroître la participation sociale des personnes en situation de handicap.

La Ville de L'Ancienne-Lorette (la « Ville ») s'appuie notamment sur ce cadre légal pour mettre en œuvre des actions visant à améliorer l'accessibilité sur son territoire. En effet, le présent plan d'action est adopté conformément à l'article 61.1 de la Loi et les mesures précisées au Décret 655-2021 y sont intégrées.

Le plan d'action vise à identifier les obstacles à l'intégration des personnes en situation de handicap. Il vise également à décrire les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute en vue de réduire ces obstacles. C'est dans ce contexte qu'un plan d'action de la Ville est produit et rendu public annuellement.

L'engagement de la Ville est essentiel pour réduire les obstacles que les personnes en situation de handicap rencontrent dans leur quotidien. Ainsi, la Ville souhaite permettre à la population lorettaine d'apprécier, à chaque année, les mesures réalisées et celles à venir. Cela est possible grâce à toute l'énergie que ses employés investissent en faveur de l'inclusion sociale.

Le plan d'action 2025 se décline sous les axes d'intervention suivants :

- 1- Promotion;
- 2- Accessibilité aux biens et aux services offerts;
- 3- Accessibilité au travail;
- 4- Accessibilité aux immeubles, aux lieux et aux installations;
- 5- Accessibilité à l'information et aux documents;
- 6- Adaptation aux situations particulières;
- 7- Adaptation dans le cadre de toute autre activité susceptible d'avoir une incidence sur les personnes en situation de handicap;
- 8- Sensibilisation et formation.

Portrait de la Ville

La Ville est une personne morale de droit public qui est liée à l'agglomération de Québec. Elle a été reconstituée le 1^{er} janvier 2006, en vertu du Décret 963-2005. Sa population compte approximativement 17 000 habitants¹ et son personnel est composé d'environ 150 employés.

Les services personnalisés rendus directement aux citoyens et qui sont de la compétence de la Ville sont des services de proximité. Par exemple, la collecte des ordures, le déneigement, les loisirs et la culture, ainsi que la bibliothèque et les communications, font partie du mandat quotidien direct de la Ville. Quant aux services de police et aux services en matière de prévention des incendies, ceux-ci sont de la compétence de l'agglomération et ne sont pas rendus directement par la Ville.

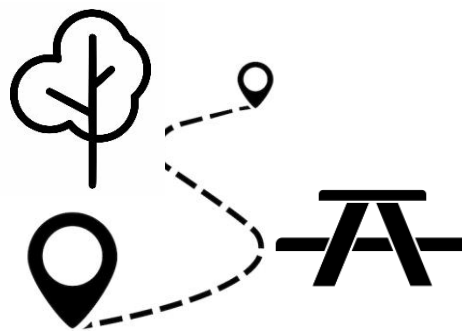
Les citoyens de la Ville sont desservis par les services suivants, à savoir :

- La direction générale;
- Le Service du greffe;
- Le Service de la trésorerie;
- Le Service des travaux publics;
- Le Service de l'urbanisme;
- Le Service des communications;
- La bibliothèque;
- Le Service des loisirs, événements et technologies;
- Le Service des ressources humaines.

La Ville est propriétaire de plusieurs bâtiments publics qui sont visés par les objectifs d'accessibilité universelle. Ces bâtiments sont incorporés à la liste des mesures favorisant l'accessibilité annexée au présent document.

15 parcs

1 boisé



18 km de pistes et bandes cyclables

¹ Statistique Canada. 2023. (tableau). *Profil du recensement*, Recensement de la population de 2021, produit n° 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 15 novembre 2023.
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (site consulté le 12 novembre 2024).



Comité de travail

Un comité multidisciplinaire veille à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du plan d'action de la Ville. Ce comité est composé d'intervenants qui relèvent du conseil municipal et des services suivants:

- Le Service du greffe;
- Le Service des travaux publics;
- Le Service de l'urbanisme;
- Le Service des communications;
- Le Service des loisirs, événements et technologies;
- Le Service des ressources humaines.

Madame Josée Ossio est la conseillère municipale responsable du dossier. Son rôle consiste principalement à relier le plan d'action à la population et à écouter les besoins des citoyens. Grâce à cet engagement et à son empathie, madame Ossio est en mesure de repérer les obstacles vécus par la communauté. Ainsi, sa contribution permet d'établir un lien concret entre les citoyens, le groupe de travail et le conseil municipal.

L'enthousiasme et la mobilisation des membres créent une belle ambiance de travail au sein du comité. L'écoute et l'ouverture d'esprit sont au rendez-vous. Chaque membre est invité à apporter ses idées et à partager ses expériences en matière d'accessibilité. Tous ensemble, les membres du comité rallient leurs efforts et collaborent afin d'améliorer la démarche d'accessibilité de la Ville.



Des réalisations lorettaines

Les séances du conseil municipal

C'est avec fierté et par souci de transparence que la Ville permet à tous d'accéder et de participer à sa vie politique. Depuis 2018, les séances du conseil municipal sont offertes en webdiffusion et peuvent être visionnées en direct ou en différé, sur la chaîne YouTube de la Ville, en cliquant sur le lien suivant : https://www.youtube.com/channel/UCWXXkitWd5HX7q2_ZLuV-7Q.

Le sport, un véritable vecteur d'inclusion sociale

La « Randonnée des couleurs » a été organisée par l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Capitale-Nationale (l'« ARLPH »). L'événement a eu lieu le 5 octobre 2024 dans le parc de la Rivière. Rando Québec était sur place afin d'initier les participants à la randonnée et leur permettre d'essayer des équipements sportifs adaptés. En effet, un Tracks, une luge Evo concept, une joëlette et un Kartus étaient disponibles. Tandem Actif a fait la promotion de l'événement en invitant des accompagnateurs et des personnes ayant des limitations à profiter de la Randonnée des couleurs.



La bibliothèque

L'accès au savoir, sous toutes ses formes, est au cœur des priorités de la Ville. Chaque année, la Ville bonifie la collection de matériel adapté de la bibliothèque. En 2024, plus d'une dizaine de livres audionumériques et une dizaine de livres audio ont été ajoutés à cette collection. Ainsi, la Ville souhaite que tous les citoyens puissent fréquenter la bibliothèque, puisqu'il s'agit d'un lieu d'apprentissage sans frontière.

Grâce au Web, il est possible de consulter, en ligne, le catalogue de la bibliothèque. Il est également possible de réserver des documents et de les faire récupérer par l'entremise d'une personne désignée, ce qui facilite leur emprunt. De plus, on peut s'informer sur la programmation des activités offertes. Ces mesures favorisent un accès équitable à l'information et au savoir.

Un projet de réaménagement et de réfection de la bibliothèque verra le jour prochainement. Les travaux devraient débuter en 2025. La Ville souhaite rendre le bâtiment davantage accessible, en y ajoutant, entre autres, un ascenseur. L'idée est d'améliorer ce patrimoine culturel afin de répondre aux besoins intergénérationnels actuels et futurs de la population lorettaine.

Des initiatives pour assurer la sécurité alimentaire

En novembre 2022, le frigo partage « la Boîte à FringAL » a été inauguré. Le projet a été initié par un comité de citoyens bénévoles et par l'organisme Rayon de soleil. Des denrées ainsi que des plats préparés y sont offerts gratuitement. L'initiative permet aux plus démunis d'avoir accès à de la nourriture, tout en diminuant le gaspillage alimentaire. Le réfrigérateur communautaire est accessible 24 heures par jour, 12 mois par année.

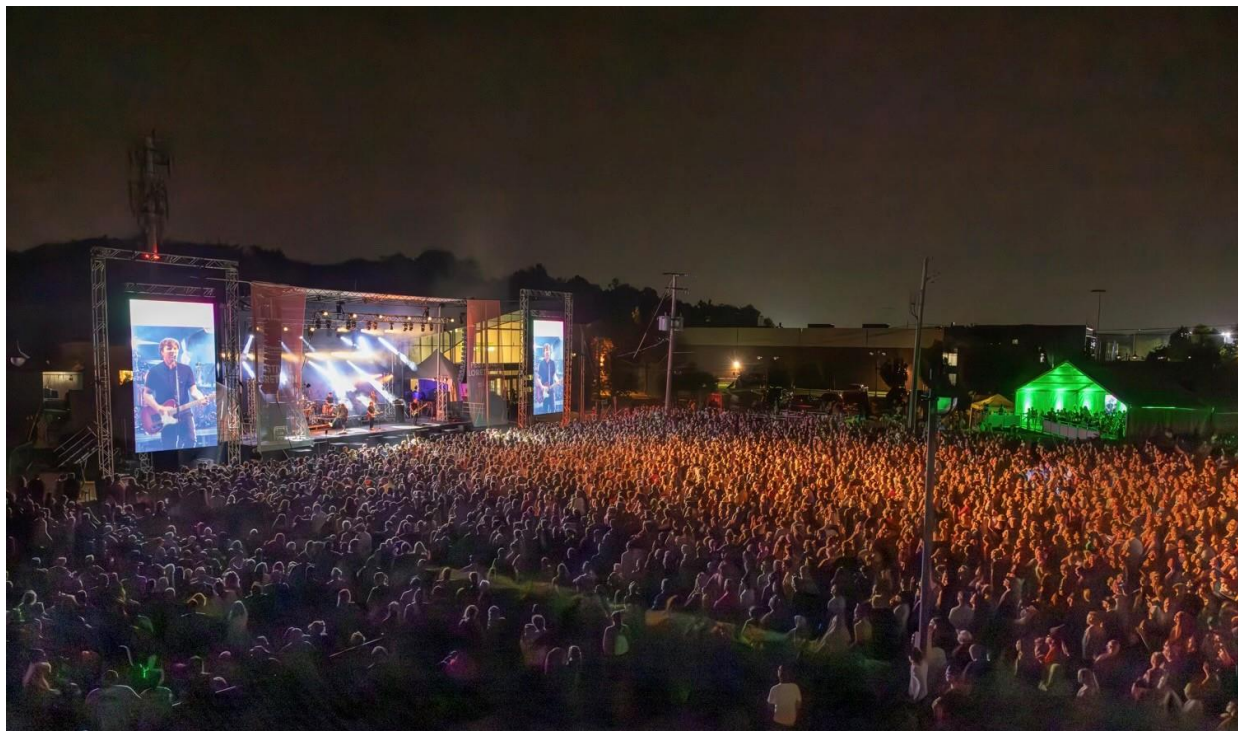
Par ailleurs, la Société Saint-Vincent de Paul de L'Ancienne-Lorette continue d'offrir un service d'aide alimentaire aux Loretains qui y sont admissibles.

Également, grâce à un partenariat entre Rayon de soleil et la Société Saint-Vincent de Paul de L'Ancienne-Lorette, le projet Moisson Soleil a vu le jour en janvier 2024. Sa mission consiste à distribuer des denrées et des plats cuisinés aux personnes âgées qui sont dans le besoin.

C'est grâce aux précieux organismes de la Ville et aux bénévoles qui y œuvrent que ces projets peuvent se réaliser.



Le Festival Loretain



Chaque année, la Ville organise le Festival Loretain. Lors de cet événement, des spectacles, de l'animation, des jeux gonflables, des kiosques ainsi que des zones gourmandes et sportives, sont offerts aux citoyens et visiteurs. Des mesures favorisant l'accessibilité sont mises en place afin de permettre à tous les festivaliers de prendre part à l'événement.

Sur le site du festival, une plateforme surélevée, avec rampe d'accès et comportant suffisamment d'espace pour les fauteuils roulants, était accessible. Cette plateforme a permis aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'à leur accompagnateur, d'avoir une meilleure vue sur la scène. De plus, 2 toilettes chimiques adaptées, situées près de la plateforme surélevée, étaient mises à leur disposition.



Dans le cadre du Festival Lorettain 2024, les festivaliers pouvaient réserver une place assise pour assister aux spectacles.

Au niveau du transport, une voie de circulation automobile était aménagée pour reconduire et récupérer les participants directement sur le site. Cette information a été communiquée au Service de transport adapté de la Capitale (le « STAC ») afin qu'il puisse l'utiliser. Un service de transport par navette était également offert aux participants. Au moins un autobus à 2 étages, permettant d'accueillir des fauteuils roulants ou des poussettes, était disponible durant le festival.

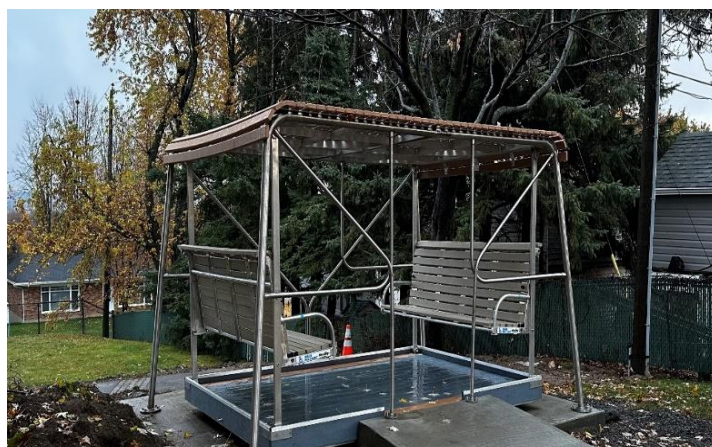
L'accessibilité, c'est dans l'intérêt de tous

Les réalisations lorettaines sont des mesures d'accessibilité dignes d'intérêt. Autant les personnes en situation de handicap que l'ensemble de la population, incluant, entre autres, les aînés, les enfants, les jeunes et les familles, peuvent en bénéficier.

Parmi les réalisations 2024, mentionnons qu'une balançoire inclusive a été installée et qu'un chemin d'accès universel en asphalte a été aménagé au parc de la Rigolade. La balançoire est spécialement conçue pour accueillir des personnes en fauteuil roulant et des poussettes.

De plus, une rampe d'accès a été installée dans une allée en pente au point de service. Celle-ci permet aux utilisateurs de changer aisément d'étage sans être obligé de prendre l'ascenseur.

Également, la Ville a procédé à l'acquisition d'une fontaine d'eau universelle. Le modèle sélectionné comprend deux fontaines d'eau à palier distinct (une fontaine standard et une fontaine accessible), une unité de remplissage de bouteilles, ainsi qu'une fontaine pour animaux, incluant ceux d'assistance. L'endroit prévu pour l'installation de la fontaine sera dévoilé au cours de la prochaine année. D'ici là, voici un aperçu de la pièce!



Obstacles et mesures pour 2025

AXE 1 – PROMOTION

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Responsables	Indicateurs pour l'année 2025 (échéance au 31 décembre 2025)
Les personnes en situation de handicap ne sont pas nécessairement au courant de l'accessibilité des événements et activités de la Ville.	Informar les personnes en situation de handicap des événements et activités accessibles.	Promouvoir les événements et activités de la Ville qui sont accessibles.	Service des communications	Communications effectuées.
Les personnes en situation de handicap sont plus à risque d'être exclues socialement.	Améliorer la considération des personnes en situation de handicap.	Poursuivre l'utilisation des termes : « personne(s) en situation de handicap » et éviter d'utiliser les termes : « personne(s) handicapée(s) ».	Service des communications et conseil municipal	Utilisation de cette terminologie dans les communications de la Ville.

AXE 2 – ACCESSIBILITÉ AUX BIENS ET AUX SERVICES OFFERTS

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Responsables	Indicateurs pour l'année 2025 (échéance au 31 décembre 2025)
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés d'accéder aux biens et services de la Ville.	Favoriser l'accessibilité des nouveaux biens et services acquis ou requis par la Ville.	Conserver et appliquer le principe d'accessibilité universelle pour encadrer les dépenses de la Ville en matière de biens et de services, conformément à l'article 61.3 de la Loi.	Tous les services	Le <i>Règlement n° 359-2021 sur la gestion contractuelle</i> s'applique et est en vigueur. Conservation du principe même si des modifications sont apportées au règlement.
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés de participer à la vie démocratique.	Faciliter l'accès à la vie démocratique.	Conserver la webdiffusion des séances du conseil municipal.	Service des communications et conseil municipal	Disponibilité des séances du conseil municipal sur YouTube.
Les personnes en situation de handicap ne savent pas nécessairement qu'elles peuvent assister aux séances du conseil municipal à distance.	Encourager la population à utiliser le service de webdiffusion des séances du conseil municipal.	Promouvoir la webdiffusion des séances du conseil municipal.	Service des communications et conseil municipal	Communications effectuées en lien avec la webdiffusion des séances du conseil municipal.
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés à exercer leur droit de vote.	Prendre des mesures pour faciliter l'exercice du droit de vote en vue des élections 2025.	Bonifier les mesures d'accessibilité universelle des bureaux de scrutin.	Service du greffe	Parcours sans obstacle (ou mesures pour pallier les obstacles) pour accéder aux bureaux de scrutin (de l'arrivée sur le terrain jusqu'au retour au mode de transport de l'électeur).
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés à exercer leur droit de vote.	Prendre des mesures pour faciliter l'exercice du droit de vote en vue des élections 2025.	Offrir aux électeurs qui le désirent, l'utilisation de chaises roulantes et l'assistance d'un membre du personnel électoral.	Service du greffe et Service des loisirs	Chaises roulantes offertes lors du vote par anticipation et lors de la journée officielle du vote.

AXE 2 – ACCESSIBILITÉ AUX BIENS ET AUX SERVICES OFFERTS

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Responsables	Indicateurs pour l'année 2025 (échéance au 31 décembre 2025)
Il n'est pas toujours évident d'adapter les activités de la Ville pour inclure davantage les personnes en situation de handicap.	Trouver des moyens d'adapter les activités de la Ville pour inclure davantage les personnes en situation de handicap.	Consulter des citoyens de la communauté ou des organismes spécialisés afin de trouver des moyens d'adaptation.	Tous les services et le conseil municipal	Consultations effectuées, moyens retenus et mis en place.
Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles de vivre en situation de pauvreté.	Aider les personnes dans le besoin.	Continuer d'offrir une aide alimentaire aux personnes dans le besoin.	Service des loisirs et conseil municipal	Aide alimentaire accessible (frigo-partage, comptoir alimentaire).
Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles de vivre en situation de pauvreté.	Favoriser la participation sociale des citoyens, notamment ceux qui sont dans le besoin.	Continuer d'offrir des activités gratuites.	Service des loisirs et conseil municipal	Activités offertes gratuitement.
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés à participer aux événements et activités de la Ville.	Favoriser la participation des personnes en situation de handicap aux événements et activités de la Ville.	S'assurer d'offrir des mesures favorisant l'accessibilité lors d'événements.	Service des loisirs et conseil municipal	Mesures offertes favorisant l'accessibilité (location d'une plateforme surélevée pour le Festival Lorettain).
Il n'est pas toujours évident, particulièrement pour les personnes en situation de handicap, de circuler dans la Ville.	Favoriser le transport collectif.	Collaborer avec la Ville de Québec et le RTC pour continuer d'offrir le service du Flexibus.	Service de l'urbanisme et conseil municipal	Disponibilité du service du Flexibus.

AXE 2 – ACCESSIBILITÉ AUX BIENS ET AUX SERVICES OFFERTS

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Responsables	Indicateurs pour l'année 2025 (échéance au 31 décembre 2025)
Il n'est pas toujours évident, particulièrement pour les personnes en situation de handicap, de se déplacer au sein de la Ville.	Favoriser le transport actif.	Réaliser un projet de mobilité active.	Service de l'urbanisme, Service des travaux publics et conseil municipal	Inauguration du Corridor Lorettain (prévue à l'automne 2025).
Il n'est pas toujours évident, particulièrement pour les personnes en situation de handicap, de se déplacer au sein de la Ville.	Favoriser le transport actif.	Réaliser un projet de mobilité active.	Service de l'urbanisme, Service des travaux publics et conseil municipal	Aménagement d'une traverse piétonne sécurisée sur l'avenue Jules-Verne.

AXE 3 – ACCESSIBILITÉ AU TRAVAIL

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Responsables	Indicateurs pour l'année 2025 (échéance au 31 décembre 2025)
La majorité des emplois à combler à la Ville ne sont pas dans un milieu contrôlé (postes de journaliers qui requièrent que l'employé soit debout, à l'extérieur, dans des conditions météorologiques difficiles).	Identifier des postes spécifiques où il serait raisonnable de recruter une personne en situation de handicap.	Analyser les tâches de postes à combler qui sont dans un milieu contrôlé (exemple : préposé aux plateaux).	Service des ressources humaines, Service des loisirs et Service des travaux publics	Postes identifiés pour ouvrir le recrutement aux personnes en situation de handicap.
Les personnes en situation de handicap peuvent avoir de la difficulté à accéder à un emploi municipal.	Inviter toutes les personnes qualifiées, incluant les personnes en situation de handicap, à postuler à la Ville.	Repenser certaines descriptions de postes et textes d'affichage afin d'inviter les personnes en situation de handicap à présenter leur candidature dans les emplois identifiés.	Service des ressources humaines et Service des communications	Postes affichés comprenant un texte inclusif qui encourage les personnes en situation de handicap à postuler à la Ville.
Il n'est pas évident pour la Ville d'offrir un emploi stable à une personne en situation de handicap.	Donner la chance, notamment aux personnes en situation de handicap, de s'impliquer au sein de la Ville, même s'il s'agit de postes temporaires ou de bénévolat.	Collaborer avec la Maison des Œuvres Jean-Lafrance pour recevoir le camion de cuisine de rue.	Service des ressources humaines	Événements de la Ville lors desquels le camion de cuisine de rue est présent (événements à La Hutte, Festival Loretain, dîner du Service des travaux publics).
Il n'est pas évident pour la Ville d'offrir un emploi stable à une personne en situation de handicap.	Donner la chance, notamment aux personnes en situation de handicap, de s'impliquer au sein de la Ville, même s'il s'agit de postes temporaires ou de bénévolat.	Inviter les responsables du Projet Libellule (pilote par l'organisme Intégration TSA de Québec) à fournir du personnel à la Ville lors d'événements ou d'activités spécifiques.	Service des ressources humaines et Service des communications	Événements ou activités lors desquels la Ville reçoit l'aide ou les services du personnel grâce au Projet Libellule (distribution de bulbes de tulipes).

AXE 3 – ACCESSIBILITÉ AU TRAVAIL

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Responsables	Indicateurs pour l'année 2025 (échéance au 31 décembre 2025)
Il n'est pas évident pour la Ville d'offrir un emploi stable à une personne en situation de handicap.	Retenir les services de fournisseurs qui engagent des personnes ayant des difficultés à intégrer durablement le marché du travail.	Retenir les services de Recyclage Vanier pour la collecte, la manutention, la destruction et le déchiquetage de papier et documents confidentiels.	Service du greffe et Service des ressources humaines	Contrat de services annuel (depuis novembre 2024).

AXE 4 – ACCESSIBILITÉ AUX IMMEUBLES, AUX LIEUX ET AUX INSTALLATIONS

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Responsables	Indicateurs pour l'année 2025 (échéance au 31 décembre 2025)
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés pour accéder aux lieux et installations publics.	Améliorer l'accessibilité aux lieux et installations publics.	Lors de travaux, s'assurer de respecter les normes de conception sans obstacle de la Régie du bâtiment du Québec (la « RBQ »).	Service des travaux publics	Bâtiments, ouvrages, infrastructures ou espaces destinés au public construits, aménagés ou rénovés.
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés pour accéder aux activités de la Ville.	Augmenter le nombre d'équipements municipaux adaptés.	Ajouter des équipements adaptés dans les parcs ou bâtiments municipaux.	Service des travaux publics et Service des loisirs	Équipement, jeu ou mobilier accessible acquis ou installé.
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés pour accéder aux produits, services et activités de la Ville.	Offrir du mobilier urbain accessible.	Installer une fontaine d'eau accessible dans un endroit stratégique.	Service des travaux publics et Service des loisirs	La présence d'une fontaine d'eau accessible.
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés de pratiquer des activités sportives, surtout l'hiver.	Inciter les personnes en situation de handicap à la pratique d'activités sportives hivernales dans les parcs.	Mettre à la disposition de la population des équipements sportifs accessibles (luge adaptée pour le ski de fond et luge adaptée pour le patin à glace).	Service des travaux publics et Service des loisirs	Disponibilité d'équipements sportifs adaptés.
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés à fréquenter les parcs.	Inciter les personnes en situation de handicap à fréquenter les parcs.	Poursuivre la revitalisation des parcs dans le cadre de laquelle les citoyens des quartiers concernés sont invités à s'exprimer. Il s'agit d'une démarche ouverte et inclusive centrée sur la cocréation.	Service de l'urbanisme	Réaménagement du parc des Explorateurs et du parc Enchanté.

AXE 4 – ACCESSIBILITÉ AUX IMMEUBLES, AUX LIEUX ET AUX INSTALLATIONS

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Responsables	Indicateurs pour l'année 2025 (échéance au 31 décembre 2025)
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés d'accéder aux immeubles, aux lieux et aux installations en raison du stationnement.	Optimiser l'accès aux espaces de stationnement réservés pour les personnes en situation de handicap.	Libérer les espaces de stationnement réservés aux personnes en situation de handicap pour qu'ils soient utilisés exclusivement par des véhicules munis de la vignette, de la plaque ou du permis approprié.	Service des travaux publics	Interventions effectuées (avis, sanctions au besoin).
Les personnes en situation de handicap peuvent avoir de la difficulté d'accéder aux immeubles, aux lieux et aux installations en raison du parcours.	Réduire les obstacles des parcours donnant accès aux immeubles, aux lieux et aux installations.	Poursuivre l'entretien et le déneigement adéquats des espaces donnant accès aux immeubles, aux lieux, aux installations (espaces de stationnement réservés aux personnes en situation de handicap, sentiers pédestres, trottoirs, allées, etc.).	Service des travaux publics	Suivis effectués auprès du service d'entretien et de déneigement.
Le monte-charge de la bibliothèque n'est pas adapté pour permettre aux personnes en situation de handicap de changer d'étage.	Prendre les mesures nécessaires pour permettre aux personnes en situation de handicap de changer d'étage en toute sécurité.	Ajouter un ascenseur lors des travaux de réfection de la bibliothèque.	Service des travaux publics	Ascenseur installé à la bibliothèque.
Les étagères de certains rayons de la bibliothèque sont trop élevées ou la dernière tablette n'est pas inclinée, ce qui constitue des obstacles en matière d'accessibilité.	Prendre les mesures nécessaires pour corriger les situations problématiques.	Procéder au remplacement du mobilier de rayonnage.	Service des travaux publics	Nouveau mobilier de rayonnage installé à la bibliothèque.

AXE 4 – ACCESSIBILITÉ AUX IMMEUBLES, AUX LIEUX ET AUX INSTALLATIONS

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Responsables	Indicateurs pour l'année 2025 (échéance au 31 décembre 2025)
Il n'est pas toujours évident pour les personnes en situation de handicap de se déplacer dans la Ville.	Améliorer l'accessibilité des déplacements.	Ajouter des éléments de sécurité lors de la réfection des rues (trottoirs, signaux sonores, lampadaires, etc.).	Service des travaux publics et Service de l'urbanisme	Éléments de sécurité ajoutés (trottoirs, signaux sonores, lampadaires, etc.).
Il n'est pas toujours évident pour les personnes en situation de handicap d'avoir accès au transport.	Améliorer l'accessibilité des transports.	Collaborer avec le RTC à la mise en œuvre du plan de développement en accessibilité universelle 2024-2029, conformément à l'article 67 de la Loi.	Conseil municipal, Service de l'urbanisme et Service des travaux publics	Rencontres et suivis en lien avec l'évolution des stations et parcours accessibles. Arrêts d'autobus et aribus ajoutés.

AXE 5 – ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION ET AUX DOCUMENTS

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Responsables	Indicateurs pour l'année 2025 (échéance au 31 décembre 2025)
Les personnes en situation de handicap peuvent avoir de la difficulté à trouver ce qui est accessible.	Faciliter l'accès à l'information et aux documents en matière d'accessibilité.	Conserver, publier et mettre à jour annuellement, sur le site Web de la Ville, les informations en matière d'accessibilité.	Service des communications et Service du greffe	Site Web de la Ville (disponibilité du plan d'action, des informations et documents en matière d'accessibilité).
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés de suivre l'actualité de la Ville (sur le site Web).	Offrir une alternative pour suivre l'actualité de la Ville.	Poursuivre la distribution du bulletin municipal Le Lorettain.	Service des communications	Distribution du bulletin municipal (format papier).
Les personnes en situation de handicap peuvent avoir de la difficulté à naviguer sur le site Web de la Ville.	Faciliter la navigation sur le site Web de la Ville.	Conserver l'accessibilité du site Web.	Service des communications	Contrôle de la qualité du site Web (critère de succès de niveau AAA).
Les personnes en situation de handicap peuvent avoir de la difficulté d'accéder à l'information et aux documents de la bibliothèque.	Faciliter l'accès à l'information et aux documents de la bibliothèque.	Poursuivre l'offre de services de la bibliothèque en ligne (accès au catalogue, réservation de documents, accès à la programmation des activités).	Service des communications	Page Web de la bibliothèque.

AXE 6 – ADAPTATION AUX SITUATIONS PARTICULIÈRES

Obstacle	Objectif visé	Mesure	Responsable	Indicateurs pour l'année 2025 (échéance au 31 décembre 2025)
Le plan de mesures d'urgence n'inclut pas de moyens d'intervention pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.	Ajouter des moyens d'intervention au plan de mesures d'urgence.	Réviser le plan de mesures d'urgence.	Responsable de la sécurité civile	Révision du plan. La Ville tient à préciser qu'advenant une urgence, ce sont les pompiers et les policiers de la Ville de Québec qui interviennent puisqu'il s'agit d'une compétence de l'agglomération. C'est ce qui explique qu'il y a peu de mesures qui s'insèrent dans cet axe.

AXE 7 – ADAPTATION DANS LE CADRE DE TOUTE AUTRE ACTIVITÉ SUSCEPTIBLE D’AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Responsables	Indicateurs pour l’année 2025 (échéance au 31 décembre 2025)
Il n’existe pas de camp de jour spécifique pour les enfants qui ont besoin d’un accompagnement spécialisé.	Favoriser la participation des enfants en situation de handicap aux camps de jour.	Dans la mesure du possible, intégrer des enfants en situation de handicap au camp de jour régulier.	Service des loisirs	Adaptations du camp de jour régulier.
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés d’accéder au matériel de la bibliothèque.	Faciliter l’accessibilité du matériel de la bibliothèque.	Bonifier la collection de matériel adapté de la bibliothèque.	Bibliothèque	Acquisition de nouveaux matériels adaptés (livres en gros caractères, livres numériques, livres audio, livres audionumériques ou jeux adaptés).
Les personnes en situation de handicap ne connaissent pas nécessairement les aménagements et endroits les plus accessibles au sein de la Ville.	Faire connaître au public les infrastructures, les activités et les endroits les plus accessibles de la Ville.	Recenser, actualiser et diffuser les infrastructures, les activités et les endroits les plus accessibles de la Ville.	Service du greffe et Service des communications	Répertoire (liste) des mesures favorisant l’accessibilité disponible sur le site Web.

AXE 8 – SENSIBILISATION ET FORMATION

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Responsables	Indicateurs pour l'année 2025 (échéance au 31 décembre 2025)
Les employés de la Ville ne connaissent pas nécessairement le principe d'accessibilité universelle contenu au règlement sur la gestion contractuelle.	Faire connaître le principe d'accessibilité universelle aux employés qui ont le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.	Promouvoir le principe d'accessibilité universelle en s'assurant que des recommandations en matière d'accessibilité soient faites lors de projets qui s'y prêtent.	Service du greffe	Recommandations effectuées.
Le personnel de la Ville connaît peu la réalité des personnes en situation de handicap.	Améliorer les connaissances du personnel de la Ville eu égard aux personnes en situation de handicap.	Formation des employés, particulièrement ceux qui sont en contact direct avec la clientèle.	Service des loisirs	Formation donnée. Date à laquelle la formation a eu lieu. Nombre d'employés (accompagnateurs) formés.
Le personnel de la Ville connaît peu la réalité des personnes en situation de handicap.	Améliorer les connaissances du personnel de la Ville eu égard aux personnes en situation de handicap.	Étendre la formation des employés pour les camps de jour. En plus de la donner aux accompagnateurs, la donner également aux moniteurs et aux sauveteurs.	Service des loisirs	Formation donnée. Date à laquelle la formation a eu lieu. Nombre d'employés (moniteurs et sauveteurs) formés.
Les employés de la Ville ne savent pas nécessairement comment bien interagir avec un collègue en situation de handicap.	Le cas échéant, outiller les employés concernés pour qu'ils puissent bien interagir avec un collègue en situation de handicap.	Donner une formation aux employés concernés.	Service des ressources humaines	Formation donnée, date, nombre d'employés.

Bilan des mesures réalisées en 2024

ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE

Obstacle	Objectifs visés	Mesures	Indicateurs	État de réalisation au 31 décembre 2024
1. Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés pour accéder aux produits, services et activités de la Ville.	a) Favoriser l'accessibilité des produits et services.	Conserver le principe d'accessibilité universelle pour encadrer les dépenses de la Ville en matière de biens et de services, conformément à l'article 61.3 de la Loi.	Le <i>Règlement n° 359-2021 sur la gestion contractuelle</i> s'applique et est en vigueur.	La mesure a été réalisée et il s'agit d'une mesure en continu. L'accessibilité universelle est l'un des principes directeurs qui encadre les dépenses de la Ville en matière de biens et de services.
		Promouvoir le principe d'accessibilité universelle en s'assurant que des recommandations en matière d'accessibilité soient faites lors de projets qui s'y prêtent.	Recommandations effectuées.	La mesure a été réalisée et il s'agit d'une mesure en continu. Des recommandations ont été faites. Entre autres, l'exigence de respecter les normes d'accessibilité universelle fait partie des obligations contractuelles de l'entrepreneur mandaté pour réaliser les travaux de construction du nouveau centre communautaire.
		Valider et mettre à jour les mesures favorisant l'accessibilité.	Transmission de la liste des mesures favorisant l'accessibilité, aux responsables de chaque lieu, pour la mettre à jour annuellement.	Les mesures ont été réalisées et il s'agit de mesures en continu.
		Valider et mettre à jour les parcours sans obstacle.		La liste des mesures favorisant l'accessibilité a été transmise aux responsables concernés et a été mise à jour en vue de l'adoption du plan d'action 2025.
		Valider et mettre à jour les stationnements réservés aux personnes en situation de handicap.		
Faire des démarches pour obtenir un budget en matière d'accessibilité.	Planification financière en matière d'accessibilité, dépenses effectuées.	La mesure a été réalisée et cette mesure sera renouvelée pour la prochaine année. Le comité responsable du plan d'action a obtenu un budget spécial pour la réalisation, en 2025, de nouvelles mesures en matière d'accessibilité universelle.		

	b) Améliorer l'accessibilité aux lieux et installations publics.	Lors de travaux, s'assurer de respecter les Normes de conception sans obstacle de la Régie du bâtiment du Québec (la « RBQ »).	Bâtiments, ouvrages, infrastructures ou espaces destinés au public construits, aménagés ou rénovés.	<p>La mesure a été réalisée et il s'agit d'une mesure en continu.</p> <p>Les travaux de construction du nouveau centre communautaire sont en cours. Le centre communautaire comprendra une salle multifonctionnelle.</p> <p>Un trottoir a été ajouté du côté est et des bandes cyclables ont été ajoutées des 2 côtés de la rue Turmel, ce qui favorise la mobilité active et améliore la sécurité.</p> <p>Un chemin à accès universel en asphalte a été aménagé au parc de la Rigolade</p> <p>Une rampe d'accès a été installée dans une allée en pente au point de service.</p>
		Ajouter des équipements adaptés dans les parcs ou bâtiments municipaux.	Équipement, jeu ou mobilier accessible acquis ou installé.	<p>La mesure a été réalisée et cette mesure sera renouvelée pour la prochaine année.</p> <p>Une balançoire inclusive a été installée au parc de la Rigolade.</p>
		Mettre à la disposition de la population des équipements sportifs accessibles (luge adaptée pour le ski de fond et luge adaptée pour le patin à glace).	Disponibilité d'équipements sportifs adaptés.	<p>La mesure a été réalisée et cette mesure sera renouvelée pour la prochaine année.</p> <p>Des luges EVO pour la pratique du patin et du ski de fond pour les personnes à mobilité réduite sont prêtées gratuitement aux citoyens.</p>
		Libérer les espaces de stationnement réservés aux personnes en situation de handicap pour qu'ils soient utilisés exclusivement par des véhicules munis de la vignette, de la plaque ou du permis approprié.	Interventions effectuées (avis, sanctions au besoin).	<p>La mesure a été réalisée et il s'agit d'une mesure en continu.</p> <p>Les interventions sont effectuées au besoin.</p>
		Entretenir et déneiger adéquatement les espaces de stationnement réservés aux personnes en situation de handicap.	Suivis effectués auprès du service d'entretien et de déneigement.	Les mesures ont été réalisées et il s'agit de mesures en continu. Elles seront fusionnées pour la prochaine année.

		Entretien et déneiger adéquatement les sentiers pédestres.		Une attention particulière est apportée pour ces endroits spécifiques.
		Entretien et déneiger adéquatement les terrains donnant accès aux bâtiments municipaux.		
		Encourager la population à conserver les rues et les trottoirs sans obstacle. Par exemple, en sensibilisant les citoyens à mettre leurs conteneurs sur leur terrain.	Publication transmise.	<p>La mesure a été réalisée.</p> <p>Une publication a été faite dans le bulletin municipal Le Lorettain – Hiver 2024, en lien avec les opérations hivernales.</p> <p>Les citoyens ont été sensibilisés à la sécurité routière. Une publication a été faite à cet effet dans le bulletin municipal Le Lorettain – Été 2024. (nouvelle mesure)</p> <p>Les citoyens ont été invités à appuyer la campagne de sécurité routière et à y prendre part. Des affiches ont été offertes gratuitement aux citoyens intéressés. (nouvelle mesure)</p>

	c) Améliorer l'accessibilité des déplacements.	Collaborer avec le Réseau de transport de la Capitale (le « RTC ») pour la mise en œuvre du plan de développement en accessibilité universelle 2020-2024, conformément à l'article 67 de la Loi.	Rencontres et suivis en lien avec l'évolution des stations et parcours accessibles.	La mesure a été réalisée et il s'agit d'une mesure en continu. Des rencontres et des suivis sont faits au besoin. L'année 2024 est marquée par l'ajout de trottoirs accessibles, de bancs aux arrêts d'autobus et de descentes aux coins de rues dans le cadre des travaux de réfection de la rue Damiron (phases 1 et 2).
		Lors d'événements organisés par la Ville, prévoir des espaces de stationnement réservés aux personnes en situation de handicap ou un débarcadère pour faciliter l'accès au site.	Aménagements particuliers, au niveau des déplacements, du transport et des parcours, pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder au site plus facilement lors d'événements.	La mesure n'a pas été réalisée. Celle-ci a été modifiée. La Ville encourage plutôt la population à utiliser le transport en commun pour se déplacer plus facilement dans la Ville. Des publications dans le bulletin municipal Le Loretain ont été faites pour l'utilisation du Flexibus.
Obstacle	Objectif visé	Mesures	Indicateurs	État de réalisation au 31 décembre 2024
2. Certains commerces ne sont pas accessibles.	Améliorer l'accessibilité aux lieux et installations privés.	Faire de la sensibilisation et des recommandations auprès de commerçants lors de visites pour améliorer l'accessibilité de leur commerce.	Visites et recommandations effectuées.	La mesure a été partiellement réalisée et cette mesure sera abandonnée. Un état des lieux a été fait à l'égard de plusieurs commerces de la Ville. Cependant, la mesure nécessite trop de ressources humaines et financières par rapport au résultat obtenu et n'est plus adaptée à la Ville. Plusieurs commerces ont fermé leurs portes et seront remplacés par des unités de logement.
		Faire des vérifications auprès des nouveaux exploitants de commerces, d'industries ou d'institutions. Par exemple, s'assurer que des stationnements réservés aux personnes en situation de handicap soient disponibles.	Visites et suivis effectués.	La mesure a été réalisée auprès des nouveaux exploitants de commerces.

Obstacle	Objectif visé	Mesure	Indicateurs	État de réalisation au 31 décembre 2024
3. Il y a peu de logements adaptés dans la Ville.	Augmenter le nombre de logements adaptés.	Maintenir et promouvoir le programme d'adaptation de domicile afin de le faire connaître à la population.	Promotion du programme.	<p>La mesure n'a pas été réalisée.</p> <p>En début d'année, la Ville n'avait plus d'architecte pour concevoir les plans. Une nouvelle firme a été trouvée par le Service de l'urbanisme pour conserver le programme. Nous étions plus dans l'optique de trouver une solution pour maintenir le service et non pas d'en faire la promotion.</p>

Obstacle	Objectif visé	Mesures	Indicateurs	État de réalisation au 31 décembre 2024
4. Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés à participer à la démocratie municipale.	Faciliter l'accès à la vie municipale.	Conserver la webdiffusion des séances du conseil municipal.	Disponibilité des séances du conseil municipal sur YouTube.	La mesure a été réalisée et il s'agit d'une mesure en continu. La Ville continuera d'offrir ce service.
		Promouvoir la webdiffusion des séances du conseil municipal.	Communications effectuées en lien avec la webdiffusion des séances du conseil municipal.	La mesure a été réalisée et il s'agit d'une mesure en continu. Des communications ont été faites dans le bulletin municipal Le Loretain et sur le site Web de la Ville.

ACCESSIBILITÉ SOCIALE

Obstacle	Objectif visé	Mesures	Indicateurs	État de réalisation au 31 décembre 2024
1. Les personnes en situation de handicap sont plus à risque d'être exclues socialement.	Améliorer la considération des personnes en situation de handicap.	Poursuivre l'utilisation des termes : « personnes en situation de handicap » et éviter d'utiliser les termes : « personnes handicapées ».	Utilisation de cette terminologie dans les communications de la Ville.	La mesure a été réalisée et il s'agit d'une mesure en continu. Cette terminologie est utilisée dans les principales communications de la Ville liées à l'accessibilité. C'est le cas, entre autres, dans le présent plan d'action, lors des séances du conseil municipal, ainsi que sur le site Web de la Ville.
		Augmenter la représentativité des personnes en situation de handicap dans le secteur des communications.	Éléments visuels mettant en scène ou en valeur une personne en situation de handicap. (Photo, publication, etc.).	La mesure a été ajustée afin de tenir compte des personnes en situation de handicap dans le cadre d'activités. La mesure ajustée a été réalisée. Plusieurs photos inclusives, mettant en valeur des personnes en situation de handicap, ont été prises durant diverses activités qui se sont déroulées au parc de la Rivière au cours de l'année 2024.
Obstacle	Objectif visé	Mesure	Indicateurs	État de réalisation au 31 décembre 2024
2. Il n'est pas toujours évident d'adapter les activités de la Ville pour inclure davantage les personnes en situation de handicap.	Recueillir les suggestions de toute personne intéressée.	Consulter des citoyens de la communauté ou des organismes spécialisés, par exemple, en organisant 1 activité ou 1 événement de consultation.	Consultations effectuées et suggestions recueillies.	La mesure a été réalisée et elle sera ajustée pour 2025. Tous les citoyens des quartiers concernés par la revitalisation d'un parc ont été invités à s'exprimer. Il s'agit d'une démarche ouverte et inclusive centrée sur la cocréation. La Ville a consulté l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (l' « AQLPH ») afin d'avoir des conseils et des suggestions pour améliorer son offre de services pour les camps de jour et les cours de natation.

Obstacle	Objectif visé	Mesures	Indicateurs	État de réalisation au 31 décembre 2024
3. Le personnel de la Ville connaît peu la réalité des personnes en situation de handicap.	Améliorer la qualité des biens et services pour mieux accueillir et servir les personnes en situation de handicap.	Formation des employés, particulièrement ceux qui sont en contact direct avec la clientèle.	Date à laquelle la formation a eu lieu.	La mesure a été réalisée et il s'agit d'une mesure en continu. 4 responsables de camps de jour et 10 accompagnateurs d'enfants ayant des besoins particuliers ont suivi une formation pertinente.
		Continuer d'offrir une aide alimentaire aux personnes dans le besoin.	Aide alimentaire accessible, comme le frigo-partage.	La mesure a été réalisée et cette mesure sera renouvelée pour la prochaine année. Le frigo-partage est disponible grâce à Rayon de soleil. Cet organisme a offert de l'aide pour la préparation des déclarations d'impôt aux personnes à faibles revenus. (nouvelle mesure)
Obstacle	Objectif visé	Mesures	Indicateurs	État de réalisation au 31 décembre 2024
4. Le plan de mesures d'urgence n'inclut pas de moyens d'intervention pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.	Ajouter des précisions aux plans d'opération, afin d'améliorer les services offerts aux personnes ayant des limitations.	Réviser le plan de mesures d'urgence.	Révision du plan.	La mesure n'a pas été réalisée. Elle sera reportée pour 2025.
		Prévoir des mesures d'adaptation aux situations particulières.	Ajout de mesures d'adaptation.	La mesure n'a pas été réalisée. Elle n'est plus pertinente pour la Ville, puisqu'une entente spécifique a été conclue avec la Croix-Rouge.
Obstacle	Objectifs visés	Mesures	Indicateurs	État de réalisation au 31 décembre 2024
5. Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés à participer aux événements et activités de la Ville.	a) Favoriser la participation des personnes en situation de handicap aux événements de la Ville.	Fournir des adaptations dans le cadre d'événements et d'activités.	S'assurer d'offrir des mesures favorisant l'accessibilité. Par exemple, offrir une plateforme surélevée, avec rampe d'accès, lors d'événements.	La mesure a été réalisée et il s'agit d'une mesure en continu. Une plateforme surélevée a été louée pour le Festival Lorettain. La possibilité de réserver une place assise pour assister au spectacle était une autre alternative offerte.
		Améliorer et augmenter l'offre de biens et de services adaptés.	Équipements et services adaptés offerts lors d'événements.	Cette mesure réalisée et a été fusionnée avec la précédente.

		Promouvoir les événements et activités de la Ville qui sont accessibles.	Communications effectuées.	<p>La mesure a été réalisée et sera renouvelée pour la prochaine année.</p> <p>La disponibilité de places assises au Festival Lorettain a été annoncée dans le bulletin municipal Le Lorettain – Été 2024.</p> <p>Des activités estivales gratuites ont été annoncées dans le bulletin municipal Le Lorettain – Été 2024.</p> <p>La « Randonnée des couleurs » a été organisée par l'ARLPH. (nouvelle mesure)</p>
b) Favoriser la participation des enfants en situation de handicap aux camps de jour.		Intégrer les enfants en situation de handicap au camp de jour régulier.	Adaptation du camp de jour régulier pour accueillir des enfants en situation de handicap.	<p>La mesure a été réalisée et cette mesure sera renouvelée pour la prochaine année.</p> <p>Plusieurs enfants ont été accueillis au camp de jour régulier (saison estivale).</p>
		Promouvoir le programme d'accompagnement spécialisé.	Communications effectuées.	<p>La mesure a été réalisée.</p> <p>Le programme a été promu dans le bulletin municipal Le Lorettain – Hiver 2024.</p>
c) Favoriser la participation des personnes en situation de handicap aux activités de loisirs.		Bonifier la collection de matériel adapté de la bibliothèque.	Acquisition de nouveau matériel adapté (livre en gros caractères, livre numérique, livre audio ou livre audionumérique ou jeux adaptés).	<p>La mesure a été réalisée et il s'agit d'une mesure en continu.</p> <p>Plus d'une dizaine de livres audionumériques et une dizaine de livres audio ont été ajoutés à cette collection en 2024.</p>
		Augmenter l'accès à la culture.	Aucun frais de retard à la bibliothèque.	<p>La mesure a été réalisée.</p> <p>Il s'agit d'un changement permanent à la Ville.</p>
		Initier des personnes en situation de handicap à la natation.	Cours adaptés offerts dans la programmation de la Ville.	<p>La mesure a été réalisée et cette mesure sera renouvelée pour la prochaine année.</p> <p>La Ville a offert, en partenariat avec Olympiques spéciaux Québec, un cours de natation pour les jeunes de 12 ans et plus vivant avec le spectre de l'autisme ou une déficience intellectuelle.</p>

ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION

Obstacle	Objectifs visés	Mesures	Indicateurs	État de réalisation au 31 décembre 2024
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés d'accès à l'information, particulièrement celle que l'on retrouve sur le Web.	a) Conserver l'accessibilité du site Web.	S'assurer que tout le contenu du site Web demeure accessible, notamment lorsqu'il y a des modifications ou des mises à jour.	Contrôle de la qualité du site Web.	La mesure a été réalisée et il s'agit d'une mesure en continu.
		Poursuivre l'offre de services de la bibliothèque en ligne (accès au catalogue, réservation de documents, accès à la programmation des activités).	Contrôle de la qualité du site Web.	La mesure a été réalisée et il s'agit d'une mesure en continu. Les services de la bibliothèque sont disponibles en ligne.
	b) Améliorer la divulgation d'informations en matière d'accessibilité.	Conserver, publier et mettre à jour annuellement, sur le site Web, les informations en matière d'accessibilité.	Site Web de la Ville (disponibilité du plan d'action, des informations et documents en matière d'accessibilité).	La mesure a été réalisée et il s'agit d'une mesure en continu.
		Présenter, lors d'une séance du conseil municipal, le plan d'action 2024.	Vidéo de la séance du conseil municipal.	La mesure a été réalisée et cette mesure sera renouvelée pour la prochaine année.
	c) Offrir une alternative, notamment pour les personnes qui sont défavorisées financièrement.	Poursuivre la distribution du bulletin municipal Le Lorettain.	Distribution du bulletin municipal.	La mesure a été réalisée et cette mesure sera renouvelée pour la prochaine année.

ACCESSIBILITÉ À L'EMPLOI

Obstacle	Objectifs visés	Mesures	Indicateurs	État de réalisation au 31 décembre 2024
Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés d'intégrer le monde du travail.	a) Favoriser l'employabilité des personnes en situation de handicap.	Inciter les personnes en situation de handicap, qui ont l'expertise et les qualifications exigées pour le poste affiché, à soumettre leur candidature.	Lieux d'affichage des postes.	La mesure n'a pas été réalisée. Elle sera ajustée pour 2025.
		Au besoin et dans la mesure du possible, offrir aux candidats des mesures d'accommodement.	Mesures d'accommodement offertes.	La mesure a été réalisée. Cependant, il n'y a pas eu de demande en la matière.
		Prendre contact avec 1 organisme de soutien à l'emploi des personnes en situation de handicap.	Contacts, rencontres et échanges.	La mesure a été réalisée. En effet, la Ville a pris contact avec Intégration TSA Québec.
	b) Augmenter l'attractivité des emplois, notamment auprès des personnes en situation de handicap.	Au fur et à mesure de leur révision, améliorer l'accessibilité des descriptions d'emplois.	Postes révisés.	La mesure n'a pas été réalisée et cette mesure sera abandonnée. Il n'est pas pertinent de réviser chaque poste. Il faut plutôt cibler des postes spécifiques où il est raisonnable de recruter une personne en situation de handicap.



Questions ou commentaires

Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou sur les services offerts aux personnes en situation de handicap peuvent être adressés à la responsable du plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap, dont les coordonnées figurent ci-dessous.

RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Me Myriam Kelly, assistante-greffière

Service du greffe

Ville de L'Ancienne-Lorette

Téléphone : (418) 641-6127, poste 1161

mkelly@lancienne-lorette.org

ANNEXE 1

Liste des mesures favorisant l'accessibilité

Avis : Veuillez noter que cette liste prévoit, de façon exhaustive, les infrastructures, les activités et les endroits les plus accessibles de la Ville. Cependant, afin que vous puissiez vivre une expérience de qualité et à la hauteur de vos attentes, nous vous invitons à communiquer préalablement avec la Ville, en composant le (418) 872-9811, afin d'exposer vos besoins et pour vérifier que le niveau d'accessibilité est approprié à votre situation.

Lieu	Adresse	Mesures d'accessibilité
La Hutte	1307, rue des Loisirs Est	<ul style="list-style-type: none"> • Accessible aux personnes à mobilité réduite. • Parcours à partir du trottoir sans obstacle. • Entrée sans obstacle. • Rampe d'accès. • Salle de bain comprenant une toilette avec barres d'appui. <p>Note : Le stationnement le plus près est situé à environ 200 m du bâtiment.</p>
Bibliothèque Marie-Victorin	1635, rue Notre-Dame	<ul style="list-style-type: none"> • Accessible aux personnes à mobilité réduite. • Parcours à partir du trottoir sans obstacle. • Parcours à partir du stationnement sans obstacle. • Deux entrées sans obstacle grâce à une rampe extérieure. • Espaces de stationnement réservés aux personnes en situation de handicap. • Rampe d'accès. • Salle de bain comprenant une toilette avec barres d'appui. • Un monte-charge. • Plusieurs livres en gros caractères, des livres numériques, des livres audio, des livres audionumériques, ainsi que des jeux adaptés sont disponibles.
Garage municipal	6476, rue Yvon-Dolbec	<ul style="list-style-type: none"> • Accessible aux personnes à mobilité réduite. • Parcours à partir du trottoir sans obstacle. • Parcours à partir du stationnement sans obstacle. • Espaces de stationnement réservés aux personnes en situation de handicap. • Rampe d'accès. • Salle de bain comprenant une toilette avec barres d'appui. <p>Note : Le bas de la porte d'entrée est surélevé par rapport au niveau du sol.</p>
Hôtel de ville	1575, rue Turmel	<ul style="list-style-type: none"> • Accessible aux personnes à mobilité réduite. • Parcours à partir du trottoir sans obstacle. • Parcours à partir du stationnement sans obstacle. • Espace de stationnement réservé aux personnes en situation de handicap. • Entrée sans obstacle. • Portes avec bouton-poussoir à l'entrée. • Salle de bain comprenant une toilette avec barres d'appui. • Deux salles de bains (une pour hommes et une pour femmes) comprenant chacune une table à langer.

Aquagym Élise Marcotte	1317, rue des Loisirs Est	<ul style="list-style-type: none"> • Accessible aux personnes à mobilité réduite. • Parcours à partir du trottoir sans obstacle. • Parcours à partir du stationnement sans obstacle. • Espaces de stationnement réservés aux personnes en situation de handicap. • Entrée sans obstacle grâce à une rampe extérieure. • Rampe d'accès. • Portes automatiques. • Vestiaire pour hommes et vestiaire pour femmes adaptés. Ils comprennent des portes automatiques, une toilette avec barres d'appui et une douche pour les personnes à mobilité réduite. • L'accès aux bassins est possible, grâce à un fauteuil roulant de transition disponible pour s'y rendre et un lève-personne pour entrer et sortir de l'eau. De plus, la piscine est munie d'un escalier avec main courante. Également, il y a un bassin récréatif, dont l'accès se fait facilement grâce à une entrée en pente douce. • Deux (2) salles de bain comprenant une toilette avec barres d'appui.
Point de service Émile- Loranger	1625, rue Notre- Dame	<ul style="list-style-type: none"> • Accessible aux personnes à mobilité réduite. • Parcours à partir du trottoir sans obstacle. • Parcours à partir du stationnement sans obstacle. • Espaces de stationnement réservés aux personnes en situation de handicap. • Entrée sans obstacle. • Rampes d'accès. • Ascenseur. • Salle de bain comprenant une toilette avec barres d'appui.
Parc de la Rigolade	1809, rue de la Gaiété	<ul style="list-style-type: none"> • Accessible aux personnes à mobilité réduite. • Boîte à livres. • Balançoire inclusive. • Chemin à accès universel en asphalte.
Parc de l'Envolée	1800, rue Mondor	<ul style="list-style-type: none"> • Accessible aux personnes à mobilité réduite. • Boîte à livres. • Balançoire sociale (pouvant accueillir des utilisateurs de tout âge). • Table à pique-nique adaptée.
Parc Cyrille- Gauvin	1575, rue Turmel	<ul style="list-style-type: none"> • Accessible aux personnes à mobilité réduite. • Boîte à livres. • Banc d'allaitement accessible.